



Convocation tribunal suite THC positif au volant

Par **Tiglesker ti**, le **24/10/2018** à **20:25**

Bonjour, mon conjoint a été contrôlé positif au THC pendant un contrôle routier le 07/10/2018. (pas de prise de sang mais test salivaire). Il a une suspension de permis de 6 mois et une convocation au tribunal le 19 février 2019. Cependant j'ai réservé début septembre des vacances en Tunisie en famille (avec nos 2 enfants du 18/02/19 au 26/02/19) sans assurance d'annulation. Nous souhaitons demandé un report de cette convocation avec justificatif du voyage. Y a t il des chances que ce soit accepté? Si non comment faut il faire, doit il être présent obligatoirement ce jour? Son dossier n'a pas d'antécédent et les gendarmes ont noté sa coopération et bonne foie.

Merci pour vos réponses et votre aide précieuse.

Par **Baptiste Nicol**, le **29/10/2018** à **16:31**

Bonjour,

Je vous conseille d'écrire au Président du tribunal correctionnel où l'affaire sera jugée afin de lui expliquer la situation, pièces à l'appui.

Néanmoins, il n'est pas dans l'obligation d'accepter votre demande de renvoi, et pourra juger votre mari hors sa présence.

Vous pouvez en toute hypothèse faire le choix d'un avocat afin qu'il représente votre mari lors de l'audience sans que celui-ci ne soit présent.

Cordialement,